

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

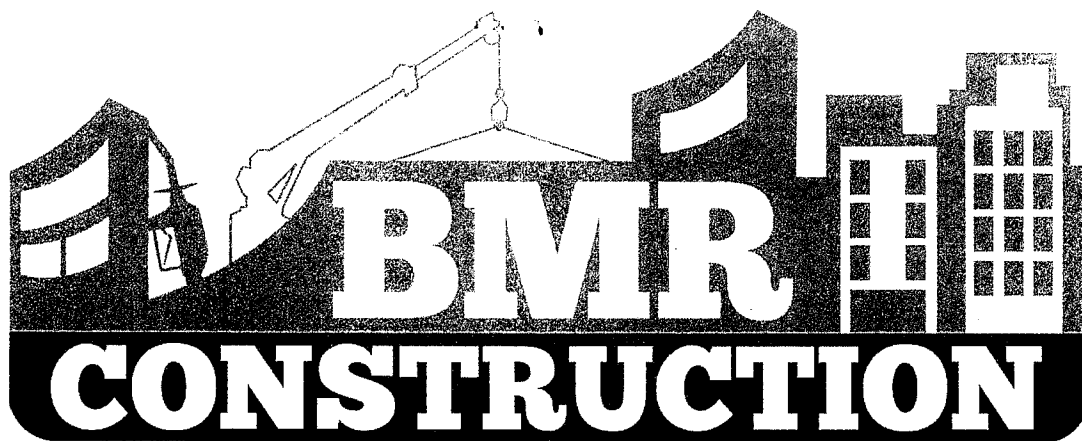
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01110

Numéro SIREN : 479 736 316

Nom ou dénomination : AUDIT CONSEIL PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002522



214, Chemin Villentroy
97422 Saline les Hauts
Tél. : 0262 24 93 46
Fax : 0262 24 80 60
contact@bmrconstruction.re
Site : <http://www.bmrconstruction.re>

BORDEREAU DE TRANSMISSION

A La Saline, le 19 février 2021

A l'attention de TGI de Saint Denis



Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

- **Bilan, compte de résultat et annexes au 30/09/2020**
- **Pv d'assemblée générale du 12/02/2021**
- **Rapport de gestion de l'exercice clos au 30/09/2020**
- **Rapport du commissaire aux comptes**

B.M.R CONSTRUCTION

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 30 septembre 2020

Cabinet ACP

Société de Commissariat aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de la Réunion
53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis
B 479 736 316 RCS Saint Denis



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

B.M.R CONSTRUCTION Sarl
214 Chemin Villentroy
97422 LA SALINE

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **B.M.R CONSTRUCTION** » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Gérant sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

La méthode retenue pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat de l'exercice est la méthode dite de l'avancement préconisée par la réglementation. Cette méthode consiste à comptabiliser le résultat en fonction de l'avancement de chaque chantier. Le système d'information comptable de "BMR CONSTRUCTION" ne permet pas actuellement d'appréhender le chiffre d'affaires et le résultat comptable propre à un exercice comptable suivant chaque chantier. Une incidence sur les comptes annuels pourrait être établie pour les chantiers dont le déroulement s'effectue sur plusieurs exercices. La direction nous confirme l'absence de perte à terminaisons.

.../...

Société à Responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante sur le tableau relatif aux délais de paiement des factures reçues et non réglées au 30 septembre 2020 : la ventilation par tranches des factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice ne concorde pas avec la comptabilité.

.../...



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

Société à Responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; .../...
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Denis, le 28 décembre 2020

Le commissaire aux comptes,

ACP

Patrick PATCHEZ

ACP

Société de Commissariat aux comptes
SARL au capital de 7 500 €
53 rue Victor Mac Auliffe
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00031 - APE : 6920 Z

Société à Responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12		Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	12 117	11 927	190	272	82 30.18
	Fonds commercial (1)	16 688		16 688	16 688	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	956 977	854 307	102 670	85 827	16 842 19.62
	Autres immobilisations corporelles	204 396	121 665	82 731	8 148	74 583 915.31
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	72 721		72 721	216 693	143 972 66.44
	Total II	1 262 899	987 900	274 999	327 628	52 629 16.06
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	57 698		57 698	43 690	14 008 32.06
	En-cours de production de biens	210 041		210 041	246 428	36 387 14.77
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	3 221 712	88 286	3 133 426	2 985 522	147 903 4.95
	Autres créances	53 320		53 320	393 787	340 466 86.46
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	75 920		75 920	41 319	34 601 83.74
	Disponibilités	697 262		697 262	10 661	686 601 NS
	Charges constatées d'avance (3)	44 906		44 906	61 970	17 063 27.53
	Total III	4 360 860	88 286	4 272 573	3 783 377	489 197 12.93
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 623 758	1 076 186	4 547 573	4 111 005	436 568 10.62

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

72 721

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2020 12	Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 490) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	30 490	30 490		
	Réserves				
	Réserve légale	3 049	3 049		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	167 450	167 450		
	Report à nouveau	945 027	785 862	159 165	20.25
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	241 564	159 165	82 400	51.77
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 387 580	1 146 016	241 564	21.08
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	835 326	199 994	635 332	317.68
	Concours bancaires courants	128 743	149 167	20 424	13.69
	Emprunts et dettes financières diverses	631 551	708 750	77 199	10.89
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	699 545	870 456	170 911	19.63
	Dettes fiscales et sociales	864 828	920 556	55 728	6.05
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		116 066	116 066	100.00
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	3 159 993	2 964 989	195 004	6.58
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 547 573	4 111 005	436 568	10.62

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 379 245 2 796 638

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 207 778		7 207 778	8 131 125	923 347	11.36
Chiffre d'affaires NET	7 207 778		7 207 778	8 131 125	923 347	11.36
Production stockée			36 387	11 918	48 305	405.31
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 064	1 863	201	10.81
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 832		7 832	
Autres produits			127 937	22 488	105 449	468.91
Total des Produits d'exploitation (I)			7 309 224	8 167 394	858 170	10.51
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 998 346	2 255 712	257 366	11.41
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			14 008	14 553	545	3.74
Autres achats et charges externes *			1 842 797	2 689 917	847 119	31.49
Impôts, taxes et versements assimilés			112 800	101 914	10 886	10.68
Salaires et traitements			2 257 186	2 177 907	79 278	3.64
Charges sociales			615 216	569 250	45 966	8.07
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			81 617	116 987	35 370	30.23
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			29 429	58 858	29 429	50.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			2	0	2	465.71
Total des Charges d'exploitation (II)			6 923 385	7 955 992	1 032 607	12.98
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			385 839	211 402	174 436	82.51
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2020	12 30/09/2019	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	41	76	34	45.31
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	41	76	34	45.31
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 959	13 527	4 569	33.77
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 959	13 527	4 569	33.77
2. Résultat financier (V-VI)	8 917	13 452	4 534	33.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	376 922	197 951	178 971	90.41
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 274	18	1 255	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	56 611	2 200	54 411	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	57 885	2 218	55 667	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	181 931	38 134	143 797	377.09
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 311	2 871	8 441	294.05
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	193 242	41 004	152 238	371.27
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	135 357	38 786	96 571	248.99
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	7 367 150	8 169 688	802 538	9.82
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 125 586	8 010 523	884 937	11.05
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	241 564	159 165	82 400	51.77

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	28 805		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	877 015		84 575
Matériel de transport	204 643		91 420
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 861		9 317
TOTAL	1 104 519		185 312
Prêts, autres immobilisations financières	216 693		65 171
TOTAL	216 693		65 171
TOTAL GENERAL	1 350 017		250 483

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			28 805	28 805
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 613	956 977	956 977
Matériel de transport		118 107	177 956	177 956
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 739	26 440	26 440
TOTAL		128 458	1 161 373	1 161 373
Prêts, autres immobilisations financières		209 143	72 721	72 721
TOTAL		209 143	72 721	72 721
TOTAL GENERAL		337 601	1 262 899	1 262 899

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 845	82		11 927
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	791 187	63 120		854 307
Matériel de transport	198 810	16 733	116 107	99 436
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 546	1 683		22 229
TOTAL	1 010 543	81 535	116 107	975 972
TOTAL GENERAL	1 022 389	81 617	116 107	987 900

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	82				
Instal.techniques matériel outillage indus.	63 120				
Matériel de transport	16 733				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 683				
TOTAL	81 535				
TOTAL GENERAL	81 617				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	58 858	29 429			88 286
TOTAL	58 858	29 429			88 286
TOTAL GENERAL	58 858	29 429			88 286
Dont dotations et reprises d'exploitation		29 429			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	72 721		72 721
Clients douteux ou litigieux	159 651	159 651	
Autres créances clients	3 062 061	3 062 061	
Personnel et comptes rattachés	16 084	16 084	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 533	15 533	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 267	8 267	
Débiteurs divers	13 437	13 437	
Charges constatées d'avance	44 906	44 906	
TOTAL	3 392 660	3 319 939	72 721

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	128 743	128 743		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	835 326	54 578	780 748	
Emprunts et dettes financières divers	2 163	2 163		
Fournisseurs et comptes rattachés	699 545	699 545		
Personnel et comptes rattachés	148 174	148 174		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	283 923	283 923		
Taxe sur la valeur ajoutée	331 621	331 621		
Autres impôts taxes et assimilés	101 109	101 109		
Groupe et associés	629 389	629 389		
TOTAL	3 159 993	2 379 245	780 748	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	722 547			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	87 215			

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	15.2450	2 000			2 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 555
Dettes fiscales et sociales	570
Total	7 125

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	44 906
Total	44 906

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONSTRUCTION	7 207 778
Total	7 207 778

Répartition par secteur géographique	Montant
REUNION	7 207 778
Total	7 207 778

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			408 462	211 187	619 649
Redevances payées - exercice			90 494	56 039	146 533
Total			90 494	56 039	146 533
Redevances restant à payer - à un an au plus - entre 1 et 5 ans			81 289 327 173	57 474 153 713	138 763 480 886
Total			408 462	211 187	619 649
Valeur résiduelle - à un an au plus				1 590	1 590
Total				1 590	1 590

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE Capital social Nbre des actions ordinaires existantes Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription		30 490 2 000	30 490 2 000	30 490 2 000	30 490 2 000
OPERATIONS ET RESULTATS Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés au titre de l'exercice Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Résultat distribué		8 949 086 24 890 38 994 -	8 902 986 171 627 44 082	8 131 125 335 010 159 165	7 207 778 352 611 241 564
RESULTAT PAR ACTION Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions Dividende distribué à chaque action		12.45 19.50 -	85.81 22.04	167.50 79.58	176.31 120.78
PERSONNEL Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		2 176 606 845 229	2 544 008 984 657	2 177 907 613 796	78 2 257 186 615 216

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



53, rue Victor Mac Auliffe
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de la Réunion

B.M.R CONSTRUCTION Sarl
214 Chemin Villentroy
97422 LA SALINE

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Saint-Denis, le 28 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes,

ACP

Patrick PATCHEZ

ACP
Société de Commissariat aux comptes
SARL au capital de 7 500 €
53 rue Victor Mac Auliffe
97400 SAINT-DENIS
Siret : 479 736 316 00031 - APE : 6920 Z

Société à Responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Réunion
Société de Commissariat aux comptes, membre de la Compagnie régionale de la Réunion
B 479 736 316 RCS Saint Denis

Société à responsabilité limitée BMR CONSTRUCTION

Au capital de 30 490 euros

Siège social : 214 chemin Villentroy 97422 La Saline

432 871 390 RCS Saint Denis

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 12 février 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 12 février,

A 16 heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée BMR CONSTRUCTION se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérante le 23 décembre 2020.

L'assemblée est présidée par Mme BAVOL Marie Renée, en sa qualité de gérante associée.

Sont présents :

- Mme BAVOL Marie Renée, propriétaire de mille vingt parts sociales, numérotées de 0 à 1 020 ;
- M. CRESCENCE Gilbert Emile, propriétaire de six cents parts sociales, numérotées de 1 021 à 1 620 ;
- M. CRESCENCE Jean Roland, propriétaire de trois cent quatre-vingts parts sociales, numérotées de 1 621 à 2 000 ;

Soit au total 3 associés présents ou représentés, totalisant 2 000 parts.

La présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

La présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 février 2021

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société à responsabilité limitée BMR CONSTRUCTION, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce en vue de leur approbation,

2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société BMR CONSTRUCTION, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,

3) Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2020

La Présidente présente alors aux associés les comptes qu'elle a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Elle a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 30 septembre 2020.
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le 23 décembre 2020.

La Présidente rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société BMR CONSTRUCTION.

La Présidente fait ensuite lecture des rapports, et présente le texte des résolutions qu'elle propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14 343 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 241 564,39 euros de la manière suivante :

En totalité au compte "report à nouveau" de la somme de 241 564,39 euros,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conventions rapportées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Mme BAVOL Marie Renée, Mr CRESCENCE Gilbert Emile, Mr CRESCENCE Jean Roland

Mme B. Marie Renée

[Signature]

[Signature]

Pour la société BMR CONSTRUCTION
(Signature du représentant)

SARL BMR CONSTRUCTION

214 Chemin Villientroy
97422 LA SALINE LES HAUTS
Tél : 0262 24 93 46 - Fax : 0262 24 80 60
Siret : 432 871 390 00014 - APE 4399 C
Mail : contact@bmrconstruction.re

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos au 30 septembre 2020.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur l'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

Les convocations pour la présente assemblée vous ont été remises en main propre contre décharge le 23 décembre 2020.

Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons envoyés le texte des résolutions, ordre du jour et les comptes annuels, de plus ces documents ont été tenus à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée

Les comptes que vous devez approuver aujourd'hui ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthode d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

I- Activité de la société au cours de l'exercice écoulé : travaux du bâtiment résultat à affecter : bénéfice de 241 564 euros

L'activité de notre société au cours du dernier exercice écoulé se décompose comme suit :

L'activité se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de 7 207 778 euros de prestations de service.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 7 309 224 euros et comprend :

- Le chiffre d'affaires net :	7 207 778 euros
- La production stockée :	-36 387 euros
- Les subventions d'exploitation :	2 064 euros
- Transfert de charges	7 832 euros
- Les autres produits :	<u>127 937 euros</u>
Total des produits d'exploitation :	7 309 224 euros

Les charges d'exploitations de l'exercice écoulé s'élèvent à 6 923 385 euros, prenant en compte :

- Achats de matières premières :	1 998 346 euros
- Variation du stock de matières premières :	-14 008 euros
- Autres achats et charges externes :	1 842 797 euros
- Impôts et taxes :	112 800 euros
- Salaires et traitements :	2 257 186 euros
- Charges sociales :	615 216 euros
- Dotations aux amortissements :	81 617 euros
- Dotations aux provisions :	29 429 euros
- Autres charges	<u>2 euros</u>
Total des charges d'exploitation :	6 923 385 euros

Le total des produits d'exploitation s'élève à 7 309 224 euros et le total des charges d'exploitation s'élève à 6 923 385 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice écoulé à 385 839 euros, ce qui fait apparaître un écart positif de 174 436 euros par rapport à l'exercice de l'année précédente clos au 30 septembre 2019.

En effet le résultat d'exploitation était bénéficiaire de 211 402 euros pour l'exercice clos au 30 septembre 2019 et pour l'exercice qui vous est soumis il est bénéficiaire de 385 839 euros.

Le résultat financier de la société se décompose comme suit :

Le total des produits financiers s'élève à 41 euros, en prenant en compte des intérêts, produits assimilés pour 41 euros.

Les charges financières de la société se sont élevées à 8 959 euros pour l'exercice écoulé, contre des charges financières de 13 527 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges financières a donc subi une diminution de 4 568 euros.

Cette variation est due notamment à la diminution des agios et intérêts bancaires.

Compte tenu des charges et des produits financiers, le résultat courant avant impôts de la société est bénéficiaire de 376 922 euros contre un résultat courant avant impôts pour l'exercice précédent de 197 951 euros.

Le résultat exceptionnel de la société s'élève à -135 357 euros, en tenant compte des produits exceptionnels sur opérations de gestion pour 1 274 euros, des produits de cession d'immobilisations corporelles pour 45 300 euros et de la TVA non perçue déduite sur immobilisations pour 2 064 euros.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 193 242 euros, correspondant notamment à des pénalités et amendes pour 131 590 euros, autres charges exceptionnelles pour 51 euros, des valeurs comptables des immobilisations cédées pour 11 311 euros et des rappels d'impôts pour 50 290 euros.

Les comptes de l'exercice en prenant en compte ce résultat exceptionnel se soldent par un bénéfice net comptable de 241 564 euros.

Ce résultat net comptable est en augmentation de 51,77% par rapport à l'exercice précédent pour lequel il s'élevait à 159 165 euros.

II- Bilan de la société :

L'actif immobilisé de la société ressort à 274 999 euros, composé notamment des immobilisations corporelles pour 185 401 euros, des immobilisations incorporelles pour 16 878 euros et des immobilisations financières pour 72 721 euros.

L'actif circulant de la société ressort à 4 272 573 euros, composé notamment de disponibilités pour 773 182 euros : 697 262 euros disponibilités, valeurs mobilières de placement : 75 920 euros.

Au cours de l'exercice écoulé il a été procédé à des acquisitions d'immobilisations pour 219 591 euros correspondant à l'achat d'immobilisations corporelles : 172 960 euros, immobilisations financières : 46 631 euros.

Structure des capitaux propres :

Le résultat net comptable de l'exercice ressort à 241 564 euros et compte tenu de ce résultat les capitaux propres se décomposent comme suit :

Capital social :	30 490 euros
Réserve légale :	3 049 euros,
Autres réserves :	167 450 euros,
Report à nouveau :	945 027 euros,
Résultat de l'exercice :	241 564 euros,
Total capitaux propres :	1 387 580 euros.

Pour l'exercice précédent les capitaux propres de la société s'élevaient à :

Capital social :	30 490 euros,
Réserve légale :	3 049 euros,
Autres réserves :	167 450 euros,
Report à nouveau :	785 861 euros,
Résultat de l'exercice :	159 165 euros,
Total capitaux propres :	1 146 015 euros.

Les capitaux propres ont donc augmenté de 21,08%.

A la clôture de l'exercice le total du bilan de la société s'élevait à 4 547 573 euros contre un total de bilan de 4 111 005 euros pour l'exercice précédent.

III- Activité de la société en matière de recherche et de développement :

L'entreprise est constamment à la recherche de nouvelle méthode pour l'exploitation de son appareil productif. Outre la recherche de toujours plus d'efficience pour satisfaire ses partenaires et ses clients, aucune activité particulière de recherche et développement n'est engagée dans la société.

IV- Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations : Article 223 quater du Code général des impôts

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, les entreprises qui supportent des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts doivent soumettre chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de leurs actionnaires ou associés le montant global des dépenses et charges dont il s'agit, ainsi que de l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges.

Il vous est donc signalé qu'au titre de l'exercice écoulé le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élève à 14 343 euros, correspondant à une charge d'impôt de 0 euros pour la société.

V- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé : Néant

VI- Activité des filiales de la société : NEANT

VII- Evénements important intervenant entre la clôture de l'exercice et la rédaction du rapport de gestion : NEANT

VIII- Distribution de dividendes déjà intervenues au titre des 3 exercices précédents :

Il vous est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue dans notre société au cours des trois derniers exercices.

IX- Evolution de l'activité de la société :

Compte tenu de l'activité de l'exercice écoulé et des premiers mois d'activités de l'exercice en cours nous anticipons une stagnation, voire une diminution de notre chiffre d'affaires.

X- Proposition d'affectation du résultat :

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 241 564,39 euros de la manière suivante :

- En report à nouveau : 241 564,39 euros

XI- Texte des résolutions :

Vous trouverez en annexe du présent rapport les résolutions qui vous sont proposées.

La gérance espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

La Gérance

